

DÉCISION SUR LES COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des rapports des Comités techniques spécialisés (CTS) et **APPROUVE** les recommandations qui y figurent;

A. SUR LE COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CTS-CICT-1) - Doc. EX.CL/932(XXVIII)

2. **SE FELICITE** du bon déroulement de la première session ordinaire des ministres de la Communication et des Technologies de l'information et de la communication, qui a réalisé des résultats importants pour le développement des secteurs de la communication et des TIC en Afrique ;

3. **APPROUVE :**

- i) la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 et les plans et projets actualisés du sous-secteur de la communication de l'Union africaine, adoptés par les ministres en charge de ce sous-secteur à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
- ii) la Stratégie de communication et de sensibilisation de l'UA (2014-2017) et la Campagne de promotion de l'UA auprès des Etats membres;
- iii) la Stratégie de communication de l'Agenda 2063 ;
- iv) les initiatives de développement des médias en Afrique (Observatoire panafricain des médias, Réseau panafricain des médias et Portail panafricain des médias) ;
- v) la sécurité et la protection des journalistes africains et la Plate-forme panafricaine pour l'accès à l'information (APAI).

4. **DEMANDE** la Commission de :

- i) mettre en place les structures de gouvernance responsables de la gestion du PAEN conformément au choix du premier Plan d'action à long terme après sa remise à la partie africaine en collaboration avec le Bureau du CTS-CICT ;
- ii) accélérer la signature et la ratification, par les États membres, de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles ;

- iii) soumettre des rapports spéciaux sur : a) les systèmes d'adressage et de code postal aux autres CTS pertinents, notamment le CTS sur les finances, la planification économique et l'intégration et/ou le CTS sur les services publics, le développement urbain, le gouvernement local et la décentralisation pour obtenir un plus grand soutien ; et b) l'électrification et la connectivité des bureaux de poste au CTS sur les finances, la planification économique et l'intégration, et le CTS sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ;
- iv) participer au Forum régional sur la gouvernance de l'Internet, en collaboration avec la CEA et les CER.

5. DEMANDE à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et aux partenaires au développement de soutenir la mise en œuvre des plans et projets des sous-secteurs de la communication et des TIC de l'Union africaine.

B. SUR LE COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR L'EDUCATION, LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE (CTS-EST) – Doc. EX.CL/934(XXVIII)

6. RECOMMANDE à la Conférence pour adoption :

- i) la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) ;
- ii) la Politique spatiale africaine et la Stratégie spatiale africaine ;
- iii) l'institution du 1^{er} mars comme Journée de l'alimentation scolaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

Décision sur les Comités Techniques Spécialisés

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3554>

Downloaded from African Union Common Repository